

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2024

MOTION

Rapporteuse : Gaëlle RIBY-CUNISSE

Objet : Soutien à la motion de la métropole et à la tribune du conseil départemental contre les fermetures de classes au sein des communes de Meurthe-et-Moselle

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	21	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Daniel DIREZ - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Pierre BIYELA - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
13 février 2024			
Date de publication			Alexandra VIEAU procuration à Gilles MAYER - Daniel THOMASSIN procuration à Pascal PELINSKI - Aude SIMERMANN procuration à Jean-Marie HIRTZ - Gilles SPIGOLON procuration à Irène GIRARD - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Marie-Claire TCHAMKAM procuration à Bertrand KLING - Agnès JOHN procuration à Elisabeth LETONDOR - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS
Transmis en préfecture le			
26 février 2024			
23 février 2024			
Rubrique : 9.4			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Yves COLOMBAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

L'école éduque, forme à la citoyenneté et prépare l'avenir professionnel des plus jeunes : elle est à ce titre un pilier de la République autant que de l'économie.

Ses défis sont aujourd'hui nombreux, qu'il s'agisse notamment de l'acquisition des savoirs fondamentaux, de l'épanouissement de toutes et tous, de la lutte contre les inégalités, de la réussite éducative et citoyenne des jeunes, du bien-être des élèves, de l'attractivité des carrières enseignantes, comme des choix d'orientation.

Pour répondre à ces défis, il est une donnée déterminante : le nombre d'élèves par classe, en particulier en écoles maternelles et primaires, surtout lorsque ces dernières affichent un indice de position sociale (IPS) faible – l'IPS reflétant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement.

Aux côtés des maires des communes de la métropole du Grand Nancy, des communautés éducatives et des parents d'élèves, le conseil municipal de Malzéville exprime son entière solidarité face à l'inquiétude à la perspective de la fermeture de 22 classes au sein des communes du Grand Nancy non compensées par des ouvertures par ailleurs, telle qu'envisagée par le comité départemental de l'Education nationale (CDEN) de Meurthe-et-Moselle le 5 février dernier.

Sont concernées les écoles de Fléville (1 fermeture), Heillecourt (1 fermeture), Laxou (1 fermeture), Ludres (2 fermetures), Maxéville (2 fermetures), Nancy (10 fermetures), Pulnoy (1 fermeture), Saulxures (1 fermeture), Vandœuvre (4 fermetures), Villers-lès-Nancy (2 fermetures). Tomblaine et Essey-lès-Nancy enregistrent chacune une ouverture de classe.

Le conseil municipal s'associe également à la démarche conjointe du conseil départemental, de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle et de l'association des maires ruraux de Meurthe-et-Moselle et soutient leur tribune commune contre les suppressions de postes envisagées à l'échelle du département.

Une telle décision conduirait à des degrés divers à un effectif d'élèves moyen par classe trop élevé, le plus souvent au-dessus des moyennes départementale et nationale et fragiliserait l'alignement à 24 élèves maximum en GS, CP et CE1, sauf à augmenter les autres niveaux de classe dans des conditions pédagogiquement difficiles.

Selon les cas, ces propositions du CDEN entreraient également en contradiction avec les dynamiques démographiques qui marqueront l'année scolaire 2024-2025, des évolutions dont l'anticipation apparaît pourtant indispensable.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

assure les communautés éducatives des écoles concernées, enseignants et personnels administratifs, ainsi que les communes concernées, de leur pleine solidarité face à la ou aux fermetures de classes dont ils sont menacés

assure les parents d'élèves de leur totale vigilance et mobilisation quant aux projections de la DSDEN de Meurthe-et-Moselle

appelle à la suspension des fermetures de classes envisagées

indique que cette motion sera transmise à l'ensemble des maires de la métropole du Grand Nancy, au président et aux élu-es de la métropole, aux présidentes du conseil départementale de Meurthe-et-Moselle, de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle, de l'association des maires ruraux de Meurthe-et-Moselle, aux conseillers départementaux, au directeur des services départementaux de l'Education nationale, au recteur de l'académie de Nancy-Metz, à la préfète de Meurthe-et-Moselle, à la ministre de l'éducation, aux parlementaires de Meurthe-et-Moselle, aux membres du CDEN, ainsi qu'aux directrices, directeur et parents d'élèves élus des écoles de Malzéville

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les noms des

Le Maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,

Yves COLOMBAIN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**